

Rendre conforme son installation biomasse à la nouvelle réglementation

Cette formation étant organisée en partenariat avec le CIBE, les adhérents du CIBE bénéficient également du tarif préférentiel de la FNCCR.

*Suppression de la rubrique 2910-C, abandon du double classement 2910/3110, changement des valeurs limites d'émission (VLE), des NOx...la transposition de la directive européenne MCP revoit en profondeur la réglementation ICPE qui, nouveauté importante, s'appliquera dorénavant aux chaufferies de 1 à 2 MW (contre 2 MW auparavant). Par ailleurs, la date d'application pour respecter ces nouvelles procédures sera fixée au **20/12/2018** et les installations de 1 à 2 MW existantes auront un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature pour se déclarer et bénéficier du droit d'antériorité.*

Nous invitons les participants à venir avec leurs cas pratiques en nous faisant part en amont de la formation.

9h-9h30 Café d'accueil

9h30-9h45 Tour de table des participants & Introduction

Déclaration et enregistrement

9h45 - 10h30 **Rappel succinct de la réglementation antérieure**
Guillaume PERRIN, FNCCR
Jean-Marc BERTRAND, CIBE

10h30-11h30 **Nouvelle nomenclature des installations**
Jean-Marc BERTRAND, CIBE

11h30-11h45 Pause

Particules et émissions

11h45-12h30 **Eléments sur la pollution de l'air**
Philippe OLIVIER, ATMO
Auvergne-Rhône-Alpes
pour ATMO France

12h30-13h30 Déjeuner

Surveillance et contrôle

13h30-14h30 **Réglementation sur les VLE**
Jean-Marc BERTRAND, CIBE

14h45-15h30 **Eléments techniques : ce qui existe sur le marché**
Jean-Marc BERTRAND, CIBE

14h30-14h45 Pause

15h30-16h15 **Programme de surveillance et de contrôle, aspects réglementaires**
Philippe OLIVIER, ATMO
Auvergne-Rhône-Alpes
pour ATMO France

16h15-16h30 Conclusion

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Rendre conforme son installation biomasse à la directive MCP et comprendre l'autorisation environnementale unique

Bulletin d'inscription

PARTICIPANT

NOM _____ PRÉNOM _____

COLLECTIVITÉ _____ FONCTION _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉLÉPHONE _____ FAX _____

EMAIL _____ @ _____

NUMÉRO DE SIRET _____ CODE APE _____

ORGANISME PAYEUR (TRÉSORERIE, PAIERIE...) _____

ADRESSE _____

CONDITIONS D'INSCRIPTION

 4 OCTOBRE 2018

FRAIS D'INSCRIPTION

- Adhérent FNCCR/CIBE : 250 €/participant
- Non adhérent FNCCR/CIBE : 400 €/participant (non soumis à la TVA, incluant les déjeuners, hors frais de transport et d'hébergement)

MODIFICATION, ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Toute inscription non annulée 48 heures avant le début de la formation, sera considérée comme due.
- En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre personne appartenant à la même collectivité ou au même établissement.

RÈGLEMENT

Le paiement sera honoré à réception de la facture et dans un délai de 30 jours.

DEMANDE D'ATTESTATION DE PRÉSENCE

Souhaite recevoir une attestation de présence établie par la FNCCR : oui non

Je déclare accepter les conditions d'inscription.

Date : _____

Signature et cachet de la collectivité ou de l'établissement :